

## COMMUNIQUE de PRESSE

### **Qualité des eaux littorales Levée d'interdiction sur les zones de la Baie de Vilaine Le Maresclé – Le Halguen – Le Branzais Situation au 4 août 2017**

Les analyses effectuées par le laboratoire national de référence phytoplanctonique des coquillages du LER/MPL de La Trinité-sur-Mer ainsi que le laboratoire départemental des analyses du Morbihan, ont révélé un **taux de toxines lipophiles inférieur au seuil de sécurité réglementaire dans le secteur de la zone de la baie de Vilaine (Le Maresclé – côte de la Mine d'Or) et dans l'estuaire de la Vilaine (Le Halguen – Le Branzais).**

En conséquence, le préfet du Morbihan a pris des **arrêtés d'ouverture de la pêche pour tous les coquillages le 4 août 2017 pour les deux zones de la baie de Vilaine (Le Maresclé – côte de la Mine d'Or) et dans l'estuaire de la Vilaine (Le Halguen – Le Branzais).**

En revanche, une fermeture temporaire pour les moules est toujours en vigueur pour la zone de Pont-Mahé située également en baie de Vilaine.

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31 ou 02 56 63 72 01).



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan